Pouget+

Renforcer la flexibilité énergétique et préserver durablement la ressource en eau du territoire

Cahier d'acteurs

MODE D'EMPLOI

CONCERTATION

du 7 novembre au 19 décembre 2026

Pouget+

Renforcer la flexibilité énergétique et préserver durablement la ressource en eau du territoire

Dans le cadre de la concertation relative au projet Pouget+, se déroulant du 7 novembre au 19 décembre 2026, EDF et RTE proposent aux personnes morales de s'exprimer via un cahier d'acteurs, afin qu'elles partagent un avis argumenté sur le projet ou la concertation au nom de leur structure.

Un cahier d'acteurs, qu'est-ce que c'est ?

Le cahier d'acteurs est le mode de participation spécialement conçu pour les personnes morales : entreprises, associations, organismes publics, parapublics ou privés, collectivités territoriales, syndicats professionnels.

Le cahier d'acteurs est un exposé argumenté, une prise de position d'un collectif, expert ou non, sur le projet.

Comme pour toutes les contributions, le cahier d'acteurs est une participation libre et volontaire. Son contenu relève de la totale responsabilité de ses auteurs et n'engage qu'eux-mêmes.

Mode d'emploi

Le cahier d'acteurs a un format unique : 5 pages A4 maximum, 10 000 caractères (espaces compris) maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques. Un gabarit est disponible sur le site internet de la concertation.

Pour connaître le nombre de caractères, sélectionnez le texte, puis cliquez sur le nombre de mots indiqué en bas à gauche du document. Une fenêtre s'ouvre alors et indique le nombre de caractères, espaces compris, contenus dans le texte.

Le cahier d'acteurs doit porter uniquement sur le projet Pouget+ ou sur la concertation, et être déposé sur le site internet de la concertation : www.concertation-pougetplus.fr. Chaque cahier d'acteurs sera relu afin de vérifier sa conformité au cadre défini (nombre de pages, de caractères, objectifs, règles de bonne conduite), puis publié sur le site internet de la concertation. Aucune relecture orthographique ni de fond ne sera réalisée.

Les règles de bonne conduite

Pour être publié, il est indispensable que le cahier d'acteurs respecte les règles suivantes :

- qu'il soit rédigé en français ;
- qu'il soit argumenté ;
- que son auteur soit clairement identifié ;
- qu'il respecte le mode d'emploi prévu (5 pages A4 maximum en quadrichromie, 10 000 caractères maximum, avec la possibilité d'y adjoindre des photos, des dessins et des graphiques) ;
- qu'il ne contienne aucun propos injurieux.

EDF Rte Le réseau de transport d'électricité